COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 30 MARS 2022 A 20 HEURES

Date de la convocation : 24 MARS 2022

Présents: M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme CHATTON Gwendoline, Mme FORISSIER Marilyne, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole

Absente avec pouvoir donné : , Mme LOURDIN Vanessa pouvoir Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe pouvoir à Mme CHGATTON Gwendoline, M GOUTTAFARDE Damien pouvoir à M TROTTET Jérémie

Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2022.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Après présentation des comptes de gestion 2021 de la commune, de l'eau et de l'assainissement préparés par le comptable, le conseil municipal les approuve. (D1-2022-03-30, D2-2022-03-30, D3-2022-03-30)

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATFS

Après présentation des comptes administratifs 2021 de la commune, (D6-2022-03-30) de l'eau (D4-2022-03-30) et de l'assainissement (D5-2022-03-30), le conseil municipal les approuve.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif communal 2022 : (D8-2022-03-30)

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 565 451.87 € et pour l'investissement à 298 305.23€.

Il vote aussi favorablement et à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement 2022 (D9-2022-03-30°. Une personne travaille à plein temps pour les budgets annexes dont 73.88% pour l'eau et de 26.12% pour l'assainissement. Le Conseil Municipal décide de transférer les charges de personnel des budgets annexes sur le budget communal 2022.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022.

M. Le Maire propose de porter pour 20212 la taxe foncière bâti à 26% et la taxe foncière non bâti à 33.83%, Le conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres (D7-2022-03-30)

Affectation des résultats

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats tant en commune qu'en assainissement (D10-2022-03-30° et D11-2022-03-30

PASSAGE ANTICIPE EN M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les collectivités territoriales devront passer en M 57 au plus tard le 1 er janvier 2024 (dispositions gouvernementales) Il propose, avec l'avis favorable de la trésorerie d'anticipé cette date butoir avec option de passage au 1^{er} janvier 2023 et accompagnement par les services de la DGFIP. Approbation à l'unanimité par le conseil municipal (D12-2022-03-30)

SUBVENTION SOLIDARITE UKRAINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention du même ordre que la CCFE soit 050 €/habitants de la commune, la CCFE participant également à hauteur de 0.50 €/habitants de la CCFE. Avis favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal (D13-2022-03-30)

TRAVAUX

Le conseil municipal prend note :

de la fin des travaux à la bibliothèque qui est désormais opérationnelle que les travaux du terrain e tennis ont commencé et avance bien

qu'une réunion MAGE-SCIRPE-COMMUNE a eu lieu, des travaux vont être chiffré par la MAGE pour mise en conformité de la station d'épuration.

A cet effet Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs d'assainissement inchangé depuis de nombreuses années comme suit : part communale fixe 43 € (inchangée) et part proportionnelle : 0.70 € contre 0.60 actuellement. Ces propositions sont validées à l'unanimité des membres du Conseil municipal (D17-2022-03-30)

FOOT - SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que la commune doit solliciter au nom de l'ASCM une demande de subvention qui leur sera reversée pour les travaux du terrain de foot. Approbation à l'unanimité du Conseil municipal (D 15-2022-03-30)

SUBVENTION SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le sou des Ecoles à participer financièrement à la prise en charge de l'action stage « DUMI PAYET » et qu'il avait été dit qu'une partie de la subvention perçue par la mairie leur serait allouée. Le Conseil municipal entérine cette décision à l'unanimité de ses membres (D14-2022-03-30)

VENTE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne se porte acquéreur d'une partie de la parcelle C 161 mais pour une partie plus petite. Le conseil municipal approuve et habilite Monsieur le Maire à finaliser les transactions (D16-2022-03-30)

Au chapitre des questions diverses le conseil municipal

- Prend note d'une demande de location de tables et chaises
- Prend note d'une demande de tracé de circuit pédestre VTT (avis favorable à l'unanimité)
- Prend connaissance du devis établi pour la réfection des façades de la mairie pas pour le moment

Plus personne ne prenant la parole la séance est levée à 23h15

Fait à Chambéon, le 6 avril 2022.

Le Maire, Patrick MATHIEL